



Délibération 2026/40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 28 mai 2026

Date de la convocation : 21/05/2026
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 15

Date d'affichage : 21/05/2026
 Nombre de présents : 15
 Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M Joël AZAM.

Président : Joël AZAM

Présents : Brigitte BILHAC, Christian BILHAC, Daniel BONNIOL, Yolaine BRUNEL, Estelle BURCEZ, Adrien CAZENEUVE, Bernadette DEL-ROX, Inès DELOUSTAL, Fabienne GIMONDI, Éric GOHIER, Pauline SOULAIROL, Aurélie VERGNES, Christophe VIDAL, Bernard VIGOUROUX,

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : /

A été nommé secrétaire : Inès DELOUSTAL

Objet : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu L'article 1650-A du CGI qui prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ;

Considérant que la CIID est composée de 11 membres : le président de l'EPCI ou un vice-président délégué et 10 commissaires ;

Considérant que la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste des noms de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires et 20 personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants ;

Considérant que les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE Madame Yolaine BRUNEL en qualité de membre titulaire ainsi que Madame Fabienne GIMONDI en qualité de suppléante à la Commission Intercommunale des Impôts Directs.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.**

POUR : 15 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 La secrétaire, Inès DELOUSTAL

Le Maire, Joël AZAM

Date de transmission de l'acte: 02/06/2026

Date de réception de l'AR: 02/06/2026

034-213401979-DE 2026_040-DE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
 Et publication ou notification

A G E D I

